

COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

(procès-verbal adopté par délibération n°2023-2 du 30 juin 2023)

PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 9 décembre 2022 à 10 heures 04, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur SADDIER (présidence assurée par M. BOUCHER au début de la séance).

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (113/165), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

M. BOUCHER ouvre la séance au nom de M. SADDIER, retardé par la neige. Il indique que l'ordre du jour sera de ce fait adapté. Il donne la parole au préfet pour introduire la séance.

M. MAILHOS rappelle les principales réalisations de 2022 et salue le travail réalisé. Au plan national, la planification écologique lancée par la Première ministre a entraîné la création du Fonds Vert, doté de 2 millions d'euros de crédits budgétaires. Plusieurs axes de ce dispositif déconcentré concernent le comité de bassin Rhône-Méditerranée, notamment le chantier eau, dont l'élaboration a été ouverte par le ministre de la transition écologique à Marseille fin mars. La contribution du comité de bassin et ses propositions au ministre seront discutées lors de cette séance. Également au plan national, le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique a constitué un exercice ambitieux pour définir un projet d'adaptation de l'agriculture conciliant compétitivité, souveraineté alimentaire et gestion vertueuse de la ressource. Les grands enjeux du bassin ont été évoqués lors d'échanges en bilatéral avec le ministre de l'agriculture : renforcement des capacités dans l'hydraulique agricole, planification de l'adaptation de la filière agricole au changement climatique, intérêt des PTGE et enjeux des coûts de l'énergie pour les structures collectives d'irrigation non-éligibles au dispositif d'aides gouvernemental.

Au niveau du bassin, l'adoption du nouveau SDAGE à l'unanimité en mars traduit une bonne dynamique de concertation. Le tableau de bord présenté lors de cette réunion témoigne du chemin accompli, et permet d'appréhender les enjeux à venir, les freins et leviers à l'œuvre. Deux points stratégiques : la pollution de l'eau par les substances chimiques, et la révision du plan de bassin d'adaptation au changement climatique datant de 2014, pour agir plus vite et plus fort à l'aide de diagnostics territorialisés plus adaptables. La sécheresse exceptionnellement longue et intense de l'été 2022 demande tout particulièrement d'anticiper la gestion des prochains épisodes, dès l'été 2023. Le bassin reste vulnérable, avec un bas niveau des retenues hydroélectriques et des nappes, d'autant plus si la pluviométrie et la niveaumétrie hivernales sont faibles comme l'année dernière. L'approvisionnement en eau potable devra être renforcé et mutualisé.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022

M. BOUCHER, en l'absence de remarque, procède au vote.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022 est approuvé, par délibération n°2022-10, à l'unanimité.

II. DÉSIGNATION DE LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS (CRMNa)

M. BOUCHER donne la parole à M. ROY.

Laurent ROY explique que, selon le code de l'environnement, la commission relative aux milieux naturels est composée de quatre collègues, représentant les associations agréées de protection de la nature ; les associations de pêcheurs ; l'État et ses établissements publics ; et des membres désignés par le Comité de bassin avec quatre représentants des Comités régionaux de la biodiversité. Celui de Provence-Alpes-Côte-d'Azur propose la candidature de M. Vincent JACQUEMART.

M. BOUCHER procède à la délibération puis au vote.

M. JACQUEMARD est élu par délibération n°2022-11, à l'unanimité.

III. POINT SUR L'ACTION À L'INTERNATIONAL DE L'AGENCE DE L'EAU

M. BOUCHER donne la parole à M. SCHNEIDER.

En guise d'introduction, **M. ROY** présente M. SCHNEIDER. Ancien directeur de la délégation territoriale de Sens à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, il remplace M. GUERIN à la direction du département des redevances, de l'international et des mesures.

M. SCHNEIDER présente et commente le document projeté.

M. SCHNEIDER présente les différentes formes d'actions internationales, les temps forts de l'année 2022, et termine par un point sur la situation au Mali qui a conduit à y suspendre toutes nos actions de coopération.

M. BOUCHER remercie et, en l'absence de questions, passe au point suivant.

IV. PARTAGE DE L'EAU ENTRE LES BASSINS DE LA RIVIÈRE ARDÈCHE ET DU FLEUVE LOIRE (AMÉNAGEMENT ÉLECTRIQUE DE MONTPEZAT) *(POINT VII DE L'ORDRE DU JOUR)*

M. BOUCHER donne la parole à M. ALBAN.

M. ALBAN présente le projet de motion interbassins. Dans le cadre de la gestion de la rivière Ardèche dont le débit d'étiage est soutenu par le rejet de la centrale hydroélectrique de Montpezat, il s'agit de renforcer le dialogue des différents acteurs sur les deux bassins (Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée), dans la perspective du renouvellement de la concession en 2028. Après une visite des instances de bassin en juin 2022 et une réunion inter-CLE en octobre 2022, la motion a été soumise au Comité de bassin Loire-Bretagne, qui l'a adoptée le 29 novembre.

Elle réaffirme l'importance de la concertation de tous les usagers de l'eau, notamment pour anticiper le renouvellement, de piloter et co-porter cette inter-CLE, et de se donner les moyens de connaître et de décider, par l'animation et des études.

M. BOUCHER remercie M. ALBAN et donne la parole à M. BONNETAIN.

Ardéchois et président de la commission locale de l'eau de l'Ardèche, **M. BONNETAIN** revient sur l'importance stratégique des transferts d'eau du bassin de la Loire vers celui de l'Ardèche par la station de Montpezat. L'actuelle rareté de l'eau en fait un enjeu national. Avec deux SAGE et une commission inter-SAGE, le dialogue est bien engagé. Cette motion est un premier pas pour le consolider ; il serait souhaitable de réfléchir ensuite à une gestion pilotée par un préfet coordinateur.

M. BOUCHER salue cet effort de coordination entre les différentes CLE. Il procède au vote.

La motion de partage de l'eau entre les bassins de la rivière Ardèche et du fleuve Loire est adoptée par délibération n°2022-14, à l'unanimité.

V. PRÉSENTATION DU RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA GESTION DE LA SÉCHERESSE LORS DE L'ÉTIAGE 2022 PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

M. BOUCHER donne la parole à M. PITRAT.

M. PITRAT présente et commente le document projeté.

Après une rapide explication de la méthodologie, **M. PITRAT** détaille les points positifs, les points négatifs et les recommandations qui ont émergé, à la fois sur le suivi des milieux aquatiques, sur les principaux usages, eau potable et usages économiques, et sur la gestion administrative.

M. BOUCHER remercie M. PITRAT pour sa présentation. Il mentionne l'arrivée de M. SADDIER mais conserve avec son accord la présidence pour ce point. Il ouvre le débat.

M. FAURE s'interroge sur la qualité de l'eau potable distribuée en situation de sécheresse. En effet, l'insuffisance du débit a pu provoquer des concentrations accrues de certains polluants, notamment les pesticides.

M. BOUCHER propose d'entendre plusieurs questions, et donne la parole à M. COSSIAUX.

M. COSSIAUX, représentant les bateliers, revient sur la question des canaux. Ce ne sont pas tant les bateaux qui consomment de l'eau que les écluses elles-mêmes, du fait de leur mauvais état. Ainsi, l'eau des rivières adjacentes alimentant les canaux dévale. Une restauration impliquerait des coûts pour VNF, qui n'a pas ce budget.

M. BOUCHER remercie M. COSSIAUX et donne la parole à Mme VIGNON.

Mme VIGNON félicite pour ce compte-rendu et ce travail fidèles à la réalité. Elle alerte sur un nouvel usage de l'eau, sans doute appelé à devenir prégnant : le refroidissement des usines de stockage d'énergie par hydrogène avec de l'eau dite de qualité potable.

M. BOUCHER remercie et donne la parole à M. REVOL.

M. REVOL remercie pour ces recommandations qui traduisent un besoin de préparation.

En tant que maire, il explique les difficultés pour faire respecter les arrêtés préfectoraux, et les efforts de communication nécessaires. La connaissance doit être soutenue par des dispositifs d'alerte efficaces, car les citoyens peuvent être réactifs s'ils sont bien et vite informés des enjeux.

Quant aux nappes souterraines, elles demandent une véritable mutualisation, au-delà des EPCI et des communes, car leur recharge n'est pas uniforme. L'interconnexion entre les différents opérateurs est une nécessité, dans laquelle l'Agence de l'eau peut jouer un rôle essentiel. Cette mutualisation est une responsabilité de bassin, à préparer et mettre en œuvre pour l'été prochain.

M. BOUCHER remercie et donne la parole à M. BRELY.

M. BRELY souligne l'importante communication des services de l'État en 2022. Au sujet des pêches de sauvetage et de la mortalité observée dans les rivières lors de la sécheresse, il rappelle le rôle économique des fédérations de pêche. Néanmoins, le milieu aquatique est trop peu cité alors qu'il est la première victime de ces sécheresses. Le débit pose aussi problème car, sur certains cours d'eau, il varie étonnamment vite. Le milieu aquatique a également besoin de beaucoup d'aides.

M. BOUCHER remercie et donne la parole à M. MINE.

M. LIME souligne l'intérêt du retour d'expérience, même s'il faut pousser la réflexion. La question des piscines souffre d'un double discours : d'un côté, le réchauffement pousse à construire des piscines, de l'autre on interdit de les remplir. Il faudrait trouver une position plus réaliste, pour construire des piscines adaptées à de moindres remplissages.

Concernant les récupérateurs d'eau, il est important d'engager une réflexion sur leur utilisation, pour mieux la répartir dans le temps et entre les usages : il serait intéressant de passer des conventions avec des gros récupérateurs, notamment agricoles, pour l'utiliser au plus fort de la sécheresse, et non pas dès juin, avec un accompagnement sur la qualité de l'eau notamment.

Enfin, la réutilisation des eaux à la sortie des stations d'eaux usées pose des problèmes à la fois de qualité de l'eau quand elles ne sont pas aux normes, et de réduction des débits pour l'aval. De plus, le coût de ces projets doit être étudié préalablement, surtout s'il faut remonter l'eau.

M. BOUCHER remercie et donne la parole à M. LEVEQUE.

M. LEVEQUE revient sur la gestion de la basse Durance. Même si les ressources dites sécurisées n'ont pas suffi cet été, elles ont été nécessaires. Une gestion collective, via la commission exécutive de la Durance, a permis d'encadrer l'irrigation et de limiter les pertes. De plus, le 12 décembre, l'ensemble des acteurs se réuniront pour discuter d'une gestion collective de l'eau de la Durance, sous l'égide du préfet de région.

Par ailleurs, les économies d'eau réalisées par les agriculteurs méritent d'être soulignées. Il serait également souhaitable de moins montrer du doigt les agriculteurs sur la question de la concentration des pesticides dans l'eau.

M. BOUCHER remercie et donne la parole à M. BLAIN.

M. BLAIN salue l'assemblée, et revient sur la question de qualité et potabilité évoquée par M. Faure. Dans le nord Jura, 13 communes ont été privées d'eau potable, impropre à la consommation du fait de la quantité de métabolites de pesticides détectées par l'ARS. D'une part, la solution trouvée par l'État, qui a changé les normes pour que cette eau soit de nouveau déclarée potable, pose question. D'autre part, la sécheresse, qui risque de se répéter, modifie la vitesse de circulation des eaux dans les nappes souterraines. Une réflexion sur les périmètres de protection des eaux potables doit être menée, car ceux établis par le passé deviennent sans doute caducs.

M. BOUCHER remercie M. BLAIN et donne la parole à M. ROYANNEZ.

M. ROYANNEZ, en tant que président de la chambre d'agriculture de la Drôme et de la commission eau et agriculture du bassin, rappelle l'importance de travailler en amont et dans la concertation. En tant qu'agriculteur, il considère que le problème des piscines est moins grave que celui des forages privés des particuliers. Ils sont nombreux dans la Drôme et, contrairement à ceux des agriculteurs, ne sont quasiment pas contrôlés, d'autant qu'ils ne comportent pas de compteur. Les volumes d'eau concernés sont pourtant considérables.

Par ailleurs, la formation des contrôleurs est un point d'attention. De nombreux contrôleurs de l'OFB disent ne pas toujours bien maîtriser toutes les modalités, et ils ont besoin de préparation.

De plus, le stockage est largement encouragé auprès des particuliers, celui des eaux de pluie pour l'arrosage des jardins par exemple, mais complexe pour les multi-usages, dont l'irrigation. Des réserves collinaires de petite taille seraient souhaitables dans la Drôme.

Pour finir, les mesures vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise sont pris actuellement en fonction des seuils des nappes. Mais, sans négliger la baisse de niveau des nappes, ces seuils doivent être relativisés et nuancés, pour éviter de passer du tout au rien.

M. BOUCHER donne la parole à M. GUILLOT.

M. GUILLOT, pour l'Union française de l'électricité, pour EDF, évoque la recommandation de gestion prudente et anticipée des réservoirs des retenues hydroélectriques, déjà pratiquée pour les grandes retenues. Néanmoins, la crise énergétique actuelle a un impact : la production d'électricité décarbonée va solliciter les retenues, et la météo en 2023 rendra peut-être cette gestion encore plus compliquée. Par ailleurs, au-delà de la perception de l'impact sur les milieux que restitue le retour d'expérience, il serait intéressant d'étudier l'impact réel sur les milieux, leurs vulnérabilités et leur résilience, pour en tirer les enseignements utiles à l'avenir. Une bonne connaissance permet d'adapter les actions.

M. BOUCHER remercie et donne la parole à M. PULOU

M. PULOU remercie la DREAL de son exposé et de ce bilan assez objectif sur les faiblesses et les recommandations.

Néanmoins, il semble opportun de rappeler le préjudice apporté par certaines dérogations ou exceptions, sur les lavages de voitures ou sur les golfs. Mal perçues par le public, elles renforcent le besoin de communication, déjà bien présent, et bien mené pour ce qui concerne les questions agricoles.

M. BOUCHER donne la parole à M. LAVRUT.

M. LAVRUT évoque la question du stockage de l'eau dans le Jura, milieu karstique et terre d'élevage. Les quantités d'eau tombées sur les toits semblent une bonne solution, qui doit être accompagnée. À ce sujet, l'Agence de l'eau a une place à prendre pour financer ce stockage, avec la région Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi pour sa planification. La source du Doubs étant à sec en été, il faut donc stocker l'eau et pouvoir la rendre potable et utilisable pour les animaux à cette saison.

M. BOUCHER remercie et donne la parole à Mme LAMAT.

Mme LAMAT, pour l'Agence régionale de santé, explique qu'il y a eu très peu de problèmes de qualité de l'eau pour l'eau potable au robinet durant l'été. Les enjeux de pollution diffuse sont bien connus. Pour les forages à double alimentation, il y a eu cette année moins d'apports de nappes alluviales et plus des coteaux. Quand ceux-ci sont cultivés, on a constaté des pics en nitrate et en métabolites, souvent décalés. De plus, certaines collectivités se sont trouvées dans l'impossibilité de diluer l'eau, faute de quantités suffisantes.

Sur la question des métabolites, l'État n'a pas modifié ses règles, mais applique la ligne de conduite fixée pour déterminer si un métabolite est problématique pour la santé. Les données toxicologiques fournies par les producteurs de pesticides apportent régulièrement des éléments nouveaux qui font donc évoluer les positions, après expertise scientifique. Même si ce procédé est complexe, c'est celui qui a été choisi par l'État pour arbitrer des problématiques santé. Chaque État membre détermine ses modalités.

M. BOUCHER remercie pour ces interventions et donne la parole à M. ROY.

M. ROY donne quelques éléments de réponse complémentaires, dans l'ordre des interventions. Tout d'abord, l'Agence de l'eau intervient sur les fuites dans les canaux en appuyant VNF, même s'il reste du travail.

Sur la question très présente de la nécessité de l'interconnexion, le gouvernement a augmenté le plafond de dépenses de l'Agence à deux reprises : 22 millions d'euros supplémentaires en juin 2022, et 40 millions supplémentaires annoncés en novembre 2022. Il sera proposé au prochain conseil d'administration de lancer un appel à projets dirigé vers le renforcement de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, et notamment les interconnexions. De plus, le PLFR, loi de finance rectificative pour 2022, accorde des crédits budgétaires à hauteur de 50 millions pour les Agences de l'eau, également ciblés sur les réseaux et sur l'eau potable.

Sur la réutilisation des eaux usées traitées, la politique du bassin est effectivement d'étudier cette réutilisation au cas par cas, notamment lorsqu'il y a des impacts sur les débits d'étiage.

Sur la question des métabolites, la réponse de Mme LAMAT peut être complétée en ajoutant que les métabolites en question ont été considérés comme non pertinents jusqu'en 2021, puis pertinents pendant plus d'un an. L'expertise progresse et s'appuie sur l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), qui les considère désormais à nouveau comme non pertinents.

Sur la question des retenues d'eau : des projets ont été lancés et des protocoles signés par toutes les parties dans la Drôme et en Ardèche. La mobilisation est forte sur ces territoires pour que ces projets s'inscrivent dans une vision globale.

Enfin, la réflexion sur l'utilisation de l'eau au bon moment est à poursuivre.

M. BOUCHER remercie et donne la parole à Mme RONDREUX.

Mme RONDREUX note les compléments et précise que cette enquête menée auprès des services de l'État recoupe des recommandations faites dans cette instance.

Sur le problème de la communication et de l'accompagnement, notamment des collectivités locales, un travail interactif pourra améliorer les choses. La communication est un point essentiel. Il existe des difficultés techniques, par exemple sur les mesures immédiates en période d'étiage qui demandent plus de réactivité et un meilleur traitement des données. L'information du public passe par des outils plus efficaces et réactifs, tels PROPLUVIA, encore à développer, mais aussi des contrôles pédagogiques et bien répartis sur l'ensemble des usagers. Le travail se poursuit après cette étude, qui n'est qu'un commencement.

M. BOUCHER donne la parole à M. ALPY.

M. ALPY, s'excusant de parler après les services de l'État, témoigne de l'amélioration des interconnexions et de l'accélération des travaux depuis 2018 dans le Doubs, très affecté par les sécheresses notamment du fait de son territoire karstique. Ce travail doit se poursuivre et s'intensifier. De plus, le troisième programme LIFE sur tout le massif du Jura engage 12 millions d'euros, avec le concours de l'Agence de l'eau, pour mieux garder l'eau. Par ailleurs, la géothermie pose question, au même titre que les forages. Il faut encadrer mieux ces démarches, et étudier leur impact et leur gestion à long terme.

M. BOUCHER remercie les services de l'État pour leur présentation, et les intervenants pour les compléments. Il donne la parole et la présidence à M. SADDIER.

M. SADDIER explique son arrivée tardive, due à l'enneigement de la route.

Il rappelle l'importance du budget des services d'eau et d'assainissement. Au-delà des augmentations de plafond espérées et des bonnes dispositions du gouvernement envers les Agences et les problématiques de l'eau, ce budget reste le premier levier. Après la sécheresse de 2022, les investissements doivent être réorientés, en sollicitant aussi les présidents d'EPCI, les maires et les conseils départementaux sur les problématiques de l'eau. Le contexte semble favorable, car c'est devenu un sujet important pour tous.

VI. CONTRIBUTION DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE AU VOLET « EAU » DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

M. SADDIER introduit le sujet. La contribution du bassin Rhône-Méditerranée au volet « eau » est un sujet sensible et a fait l'objet d'un important travail de rédaction. Elle répond à une commande du gouvernement. Après cette séance, une synthèse sera transmise à la Première ministre, afin que le sujet de l'eau pèse dans les arbitrages.

Il donne la parole à Mme MICHAUX.

Mme MICHAUX présente et commente le document projeté.

Mme MICHAUX présente le projet de contribution remanié après un premier débat en bureau du Comité de bassin le 7 octobre 2022. Une lettre d'introduction insiste sur l'importance de l'eau et de sa bonne gestion. Les 17 recommandations, réparties en 7 axes, sont détaillées.

M. SADDIER remercie pour la présentation et ouvre le débat. Il donne la parole à M. PULOU.

M. PULOU, au nom du collège des usagers non-économiques, salue la forme adoptée. Quelques craintes demeurent, notamment sur l'effectivité de la contribution, dont les résultats doivent se traduire sur le terrain. D'autres craintes concernent d'une part la maîtrise foncière, pour lesquels les outils actuels semblent insuffisants en termes de restauration écologique, d'autre part une certaine stagnation, voire régression, de la qualité de l'eau potable, notamment sur les micropolluants, et enfin les économies d'eau : il faudrait mentionner plus clairement l'importance de diminuer la dépendance à l'eau.

D'autres points sont évoqués : les projets de substitution qui peuvent entraîner des problèmes sur le terrain, le besoin de réinterroger d'anciennes pratiques agricoles comme le drainage qui renvoie à l'aptitude des sols à stocker l'eau et le carbone, ainsi que, pour les consommateurs, l'importance de préserver un tarif social pour l'eau tout en incitant à la sobriété. Globalement, il s'agit de demander le maximum d'effectivité.

M. SADDIER donne la parole à M. BLAIN.

M. BLAIN propose un ajout dans la recommandation 3, pour appuyer la renaturation, souvent plus lente et plus coûteuse que les destructions. Constatant des champs drainés et plantés en maïs en Bourgogne-Franche-Comté, les associations de protection de la nature ont interpellé le préfet de région et l'État, demandant un moratoire sur tout nouveau projet de drainage. Ainsi, la recommandation 3 pourrait demander un travail de synthèse de la cartographie des parcelles drainées et des fossés de drainage, pour établir une étude de quantification des volumes potentiellement stockables dans les sols en neutralisant certains équipements de drainage.

M. SADDIER remercie et donne la parole à M. FAURE.

M. FAURE complète l'intervention de M. PULOU pour les consommateurs : sur le partage des connaissances avec le grand public, sur le maintien d'une aide substantielle au petit cycle de l'eau, sur l'effectivité des mesures de maîtrise foncière. La recommandation 2 pourrait encourager la communication auprès du grand public et dans les écoles. La recommandation 7 pourrait mentionner la nécessité de guides techniques, notamment sur la question délicate de la réutilisation des eaux usées

M. SADDIER précise que les propositions de reformulation seront affichées dans un second temps. Les interventions préalables ont pour but de donner la philosophie générale des amendements proposés.

Il donne la parole à Mme BERNARDIN-PASQUET.

Mme BERNARDIN-PASQUET revient sur la question de l'effectivité, en demandant une modification de la recommandation 11. Si le changement climatique crée une situation d'urgence, il faut rester vigilant pour le futur et la préservation de ses ressources.

M. ROY rappelle que les modifications rédactionnelles seront examinées ensuite, par souci d'efficacité.

M. FAURE demande s'il faut les envoyer.

M. ROY explique que les modifications seront passées en revue au fil du texte.

M. SADDIER, pour les interventions générales préalables, donne la parole à M. DELMAS.

M. DELMAS revient sur les stratégies foncières des collectivités. Au nom du conservatoire d'espaces naturels, il rappelle la durée nécessaire pour toute maîtrise foncière, et propose d'utiliser davantage les outils existants, tels l'utilité publique, la préemption des départements ou leur politique ENS (espaces naturels sensibles).

M. SADDIER confirme que les départements devraient davantage utiliser les fonds ENS, c'est un travail en cours. Il donne la parole à Mme VIGNON.

Mme VIGNON aborde trois points. D'une part, vu la perte croissante de biomasse due à la sécheresse, il faut renforcer l'étude des flux admissibles sur les rivières, notamment les côtiers méditerranéens. De plus, il serait intéressant de favoriser l'indemnisation des agriculteurs pour les services environnementaux rendus, car ils maintiennent les zones inondables. Enfin, il faut insister sur l'adaptation des modèles cultureux.

M. SADDIER remercie et donne la parole à M. ROYANNEZ.

M. ROYANNEZ indique les recommandations sur lesquels il interviendra : sur les économies d'eau, sur la mention du Varenne agricole, sur les solutions fondées sur la nature et sur la mobilisation de nouvelles ressources.

M. SADDIER remercie et donne la parole à M. CHASSAGNARD.

M. CHASSAGNARD, pour Véolia, précise que l'enjeu des rendements de réseau n'est pas le renouvellement des canalisations, mais la capacité de rechercher, anticiper et réparer rapidement des fuites. C'est donc plutôt un enjeu d'instrumentalisation et de digitalisation.

M. SADDIER prend acte, et donne la parole à M. D'YVOIRE

M. D'YVOIRE, représentant du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes pour la sylviculture, indique que la recommandation 13 manque d'ouverture sur d'autres perspectives pour le foncier.

M. SADDIER remercie les intervenants et formule une remarque générale sur la maîtrise foncière, sujet rebattu et objet de nombreux recours. La situation est ainsi décourageante pour les collectivités qui projettent la construction d'écoles ou d'hôpitaux, pourtant nécessaires. Il n'est pas opportun d'insister sur la maîtrise foncière dans cette contribution, alors que l'application du « zéro artificialisation » s'annonce déjà complexe. Il faut penser collectif.

Il ouvre le débat.

M. ROY précise la méthode : étudier les demandes de modifications au fil du texte. Pour commencer, il semble que le courrier à la Première Ministre n'ait pas reçu de proposition de changement.

M. SADDIER remercie ceux qui ont contribué à l'écrire en restant fidèle à la philosophie du bureau. Il passe au point suivant.

M. ROY propose de procéder recommandation par recommandation. Il n'y a pas de remarque sur la recommandation 1, sur la révision du PBACC (Plan de bassin d'adaptation au changement climatique).

Sur la recommandation 2, il y avait des demandes.

M. FAURE demande à ajouter à la fin : « Outre le partage de connaissances à mettre en œuvre, il y a lieu d'accroître la communication auprès du grand public et les sensibilisations, y compris dans les écoles. »

M. ROY propose la formulation : « Ce dialogue territorial sera d'autant plus efficace s'il peut s'appuyer sur des actions de sensibilisation et de formation, notamment au niveau scolaire. »

M. FAURE approuve et ajoute la communication auprès du grand public.

M. ROY propose : « de communication et de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires ».

M. FAURE accepte.

M. SADDIER confirme cette formulation auprès de l'assemblée.

M. ROY précise que la rédaction sera finalisée ultérieurement.

M. SADDIER assure que le bureau traduira fidèlement la pensée collective.

M. ROY s'enquiert de remarques sur la recommandation 3.

M. SADDIER donne la parole à M. BLAIN.

M. BLAIN demande un ajout : « À partir d'un travail de synthèse de la cartographie des parcelles drainées et des fossés de drainage, engager une étude de quantification des volumes qui pourrait être ainsi à nouveau stockés dans les sols en cas de neutralisation de certains équipements », sans forcément mentionner les chambres d'agriculture.

M. ROY s'interroge sur la faisabilité d'une telle étude.

M. SADDIER donne la parole à M. D'YVOIRE

M. D'YVOIRE propose de faire apparaître la forêt en tant que telle.

M. ROY accepte et propose d'ajouter dans la liste des solutions fondées sur la nature : « désimperméabilisation, techniques d'agro écologie », les pratiques forestières favorables à la rétention d'eau en forêt.

Pour évoquer le drainage, la recommandation 17 semble plus adaptée, en ajoutant après « limiter les pratiques et aménagements qui accélèrent l'assèchement des sols » : « en menant une réflexion spécifique sur l'impact des réseaux et systèmes de drainage existants ». Le sujet serait évoqué de manière moins précise, donc plus prudente.

M. SADDIER donne la parole à M. LAVRUT.

M. LAVRUT confirme que le diagnostic des chambres d'agriculture ne doit pas être impliqué, car elles n'ont pas les données. De plus, le volet économique doit être mentionné quand on parle de la production agricole, avec les problématiques de souveraineté et sécurité alimentaires, bilan carbone et perte de production en France.

M. SADDIER rappelle que la Charte constitutionnelle place sur un pied d'égalité les piliers social, économique et environnemental.

M. ROY propose d'ajouter dans la recommandation 17, au sujet des « solutions opérationnelles » dans le premier paragraphe : « Elles doivent s'intégrer dans une logique de valorisation économique des pratiques concernées, par un travail renforcé au niveau des filières agricoles notamment », pour mentionner un pilier économique, dans une logique de valorisation et donc un travail de filière.

M. SADDIER demande l'accord de l'assemblée, et donne la parole à Mme VIGNON.

Mme VIGNON demande à mentionner l'adaptation, et non la poursuite, du modèle cultural.

M. SADDIER précise que ça n'est pas le sujet de la recommandation 2.

M. ROY indique que cela concerne la recommandation 6.

Mme VIGNON ajoute l'idée de l'indemnisation pour les services environnementaux rendus.

M. SADDIER indique que cela concernera aussi la recommandation 6, et passe à la 4. Il donne la parole à M. ROYANNEZ.

M. ROYANNEZ relève que deux tiers des volumes économisés viennent de l'agriculture. Néanmoins, il serait souhaitable qu'une partie de l'eau économisée puisse être utilisée pour des nouveaux besoins, au lieu de tout remettre dans les milieux.

M. ROY explique qu'il faut tout de même arriver à une diminution des prélèvements. C'est tout l'enjeu des PGRE et PTGE.

M. SADDIER indique que le SDAGE a déjà traité plusieurs points, notamment pour l'agriculture. Le principe d'économies de l'eau y figure et il est déterminant dans un contexte de sécheresse. Néanmoins, la substitution et le stockage sont aussi des solutions.

M. ROYANNEZ signale que la production risque de diminuer et que la substitution a des limites.

M. SADDIER rappelle les changements culturels à venir. Ces changements concernent aussi les autres acteurs économiques et les particuliers, chacun à sa manière. Les économies d'eau sont un sujet fondamental, dont l'agriculture a jusqu'à maintenant assuré 70 % sur le bassin.

M. ROYANNEZ apprécie cette reconnaissance.

M. SADDIER précise que la situation est meilleure que celle du bassin Adour-Garonne.

M. ROYANNEZ ajoute qu'il manque le volet prospectif, pourtant important, dans les PTGE.

M. ROY rappelle que le débat a eu lieu dans le SDAGE. L'équilibre a été trouvé en indiquant que les PGRE sont des PTGE à compléter par un volet prospectif.

M. ROYANNEZ explique que ça n'est pas encore perceptible sur le terrain.

M. PULOU affirme que tout le monde est d'accord sur l'intérêt de ce volet prospectif.

M. ROYANNEZ note que seuls les agriculteurs soulèvent la question.

M. SADDIER refuse de remettre en cause une doctrine issue de discussions et d'un accord.

M. ROY introduit la recommandation 5, qui n'a pas fait l'objet de remarques.

M. SADDIER donne la parole à M. BRELY.

M. BRELY explique qu'actuellement, l'eau qui revient dans les rivières ne contient plus de vie. Il serait souhaitable de prendre en compte le débit minimal biologique : de le déterminer partout et de cesser les prélèvements quand ce seuil est atteint.

M. SADDIER propose de simplement émettre le vœu de déterminer les débits biologiques.

M. ROY confirme qu'on peut souhaiter que la démarche, déjà en cours, continue.

M. SADDIER est à l'inverse réticent à demander l'arrêt systématique des prélèvements dès que le seuil est atteint.

M. BRELY explique que parfois, tout peut être anéanti en une ou deux heures.

M. SADDIER indique que les contraintes sont déjà assez nombreuses, l'enjeu est de les respecter. On peut ajouter le vœu de généraliser la détermination des débits biologiques.

M. ROY précise : « là où il en manque ».

M. SADDIER accepte cette proposition et passe à la recommandation suivante.

M. ROY introduit la recommandation 6, dans laquelle pourrait figurer l'adaptation de l'agriculture aux évolutions climatiques.

M. ROYANNEZ demande de simplifier la première phrase, et de mettre plus en avant les PRAACC. Les travaux sur ce sujet, conduit par les chambres d'agriculture, seront prêts au printemps 2023 et pourront être présentés devant le Comité de bassin. Les cultures évoluent déjà depuis vingt ans, il s'agit d'accélérer ces adaptations.

M. ROY lit la proposition de reformulation. Il émet toutefois une réserve sur la dernière demande : « sur les territoires porteurs de projets hydrauliques prévus pour la sécurisation de l'accès à l'eau à l'agriculture », car la notion de « sécurisation » peut être très illusoire, elle s'est par exemple révélée impossible cet été.

M. ROYANNEZ accepte et remercie.

M. SADDIER valide auprès de l'assemblée et passe à la recommandation suivante.

M. BLAIN demande que le Varenne de l'eau, qui concerne d'abord le monde agricole, ne soit pas systématiquement rappelé dans tous les documents du Comité de bassin.

M. SADDIER rappelle que le débat a déjà eu lieu pour l'élaboration du SDAGE.

M. ROY indique que la mention du Varenne est pertinente dans cette recommandation qui évoque précisément le secteur agricole.

M. SADDIER considère que c'est une question de forme, et donne la parole à Mme LORENZI.

Mme LORENZI revient sur les zones d'expansion de crues, évoquées aussi dans la recommandation 2. Elle souhaite mentionner la nécessité d'indemniser les agriculteurs, pour favoriser des zones d'expansion de crue.

M. ROY propose de le mentionner dans la recommandation 12, qui porte sur les inondations. Il passe à la recommandation 7.

M. ROY, introduisant la recommandation, propose d'y mentionner « l'eau cachée », pour appeler à une réflexion nationale sur la notion d'empreinte eau. À l'image de l'empreinte carbone, elle permettrait de chiffrer l'eau qu'on consomme sans le savoir. Ce serait un élément de communication et de sensibilisation, y compris au niveau agricole : les productions françaises sont en effet concurrencées par des importations en provenance de pays souvent pourtant plus arides.

M. SADDIER donne la parole à M. FAURE.

M. FAURE propose d'ajouter l'exemple concret de l'habitat, dont la conception évolue. De plus, pour améliorer la connaissance sur la réutilisation des eaux pluviales, un guide technique à l'intention des collectivités et copropriétés pourrait utilement être élaboré.

M. ROY accepte sur le principe, tout en cherchant le meilleur emplacement car la demande est à l'articulation des recommandations 7 et 8.

M. SADDIER confirme l'importance d'ajouter un volet « eau » à la politique de l'habitat, en plus de l'énergie et de la qualité de l'air. La formulation sera trouvée ultérieurement.

M. BOUCHER demande que l'empreinte eau considère bien l'ensemble des utilisations : eau potable, agricole et industrielle, et même « touristique ».

M. ROY confirme, d'où l'importance de se doter d'éléments méthodologiques pour l'évaluer.

M. SADDIER passe à la recommandation 8. Il donne la parole à Mme LORENZI.

Mme LORENZI évoque les eaux usées rejetées en mer. Vu les assecs prolongés, il semble important que les milieux marins bénéficient d'apports, même d'eaux grises ou usées. Dans le texte, la parenthèse doit donc être plus précise et nuancée.

M. ROY explique que la mer Méditerranée, étant oligotrophe, a en effet besoin des nutriments apportés par l'eau des rivières pour maintenir son équilibre biologique. S'il reste important d'épurer les eaux, on peut tempérer la parenthèse avec : « dans une certaine mesure ».

M. LIME propose d'ajouter aussi « en dernier recours » et insiste sur les coûts. L'utilisation des eaux usées est à discuter, pour une utilisation intelligente au-delà de la communication.

M. ROY mentionne Agde, où des eaux usées, très épurées pour ne pas menacer la qualité des eaux de baignade, servent désormais à l'arrosage du golf municipal, auparavant assuré au moyen d'eau de nappe potable.

M. SADDIER confirme la modification demandée et passe à la recommandation 9.

M. ROY, en l'absence de remarque, passe à la recommandation 10.

M. SADDIER en l'absence de remarque, passe à la recommandation 11 et donne la parole à Mme BERNARDIN-PASQUET.

Mme BERNARDIN-PASQUET propose une modification et un ajout pour renforcer la préservation des ressources stratégiques grâce à des dispositions réglementaires.

M. SADDIER donne la parole à M. LIME.

M. LIME propose de réfléchir à l'utilisation de petites ressources qui ont été arrêtées dans un mouvement de concentration de l'alimentation en eau potable.

M. SADDIER remercie le préfet de région pour sa présence.

M. MAILHOS quitte la réunion à 12h44.

M. ROY s'interroge sur la possibilité de proposer une réglementation spécifique, qui n'existe pas encore, mais propose de s'en tenir, comme dans le SDAGE, à la demande de cohérence entre la définition de la ressource stratégique et les actions à y mettre en œuvre.

M. PULOU regrette le manque de référence aux périmètres, notamment éloignés, de protection des captages, qui permettrait de se référer au code de la santé publique.

M. SADDIER indique que ce sujet est abordé dans la recommandation 13 et donne la parole à M. ROYANNEZ.

M. ROYANNEZ propose d'ajouter « localement et de façon concertée » après « analysées ».

M. ROY approuve.

M. SADDIER confirme cette précision de bon sens, et passe à la recommandation 11.

M. ROY explique que la profession agricole propose d'ajouter à la fin : « après prise en compte des impacts socio-économiques sur les activités des secteurs concernés ». Cela rejoint l'idée de Mme VIGNON d'indemniser l'impact des inondations sur les activités agricoles.

M. SADDIER donne la parole à M. ROYANNEZ.

M. ROYANNEZ demande que le protocole d'indemnisation devienne obligatoire dans les secteurs en zone d'expansion de crue. Les PSE (paiements pour service environnemental) sont un autre outil possible, accompagné par l'Agence.

M. SADDIER propose d'ajouter que les zones de divagation ne sont pas exclusivement des terrains agricoles, car les impacts ne sont pas les mêmes selon les terrains.

M. ROY considère que l'ajout proposé par les chambres d'agriculture en tient compte : l'indemnisation est assurée par le protocole ou d'autres outils.

M. SADDIER accepte et remercie pour ce consensus.

M. ROY aborde la recommandation 13, sur la maîtrise foncière.

M. SADDIER donne la parole à M. FAURE.

M. FAURE évoque la protection des périmètres de captage, dont certains prioritaires, qui pourrait être aidée par un droit de préemption.

M. ROY précise que depuis plusieurs années, la stratégie foncière de l'Agence lui permet d'accompagner financièrement les acquisitions foncières par des collectivités pour la protection d'un captage.

M. SADDIER ajoute à la demande des forestiers que c'est aussi le cas pour des terrains boisés.

M. FAURE rappelle que juridiquement, la collectivité ne peut pas forcément exproprier.

M. SADDIER confirme que la collectivité ou le département peuvent intervenir grâce à la procédure de DUP (déclaration d'utilité publique) et aux ENS (espaces naturels sensibles).

M. ROY confirme que les dispositifs sont déjà nombreux pour la maîtrise foncière : l'enjeu est plutôt de bien les mobiliser. Par exemple, les obligations réelles environnementales, peu utilisées sur le bassin, sont des servitudes qui figurent au cadastre.

M. SADDIER reconnaît qu'il y a un besoin de sensibilisation et information des collectivités.

M. ROY propose un ajout final mentionnant les « outils disponibles », dont les obligations réelles environnementales précédemment citées.

M. SADDIER donne la parole à M. D'YVOIRE.

M. D'YVOIRE rappelle l'existence d'alternatives à l'acquisition foncière, tels les groupements qui responsabilisent, engagent, forment et accompagnent les acteurs.

M. ROY précise que c'est inclus dans la mention des « outils disponibles », déjà bien fournis.

M. SADDIER donne la parole à M. LEVEQUE.

M. LEVEQUE évoque la situation des Bouches-du-Rhône : 50 % du département est sous contrainte environnementale, ce qui pose question en termes de souveraineté alimentaire.

M. SADDIER confirme cette importance des contraintes. Il passe à la recommandation 14.

M. ROY explique qu'elle a été ajoutée après que les travaux du bureau ont relevé le dispositif législatif qui freine la restauration des cours d'eau et la continuité.

M. SADDIER ajoute que des lois votées de bonne foi finissent par entraver l'action locale, voire être détournées. Il donne la parole à M. GUILLOT.

M. GUILLOT précise que seul le Parlement peut amender les lois et décrets, et propose une formulation moins radicale, ou plus précise sur les lois devant être amendées.

M. ROY indique que ce sont les dispositions législatives sur les moulins qui sont visées : elles diminuent les capacités d'intervention, même lorsqu'il y a un consensus local.

M. SADDIER ajoute que ce sujet a fait l'objet de débats aboutissant à un consensus intelligent du Comité de bassin.

Mme VIGNON revient sur la recommandation 13, pour demander de mentionner l'étude nécessaire des flux admissibles. **M. ROY** s'interroge sur le rapport avec le changement climatique.

Mme VIGNON explique qu'avec le changement climatique, les rivières ont moins d'eau, plus chaude. D'où une eutrophisation, une perte de biomasse et donc des flux qui ne sont plus admissibles. Reste à savoir où mentionner ce phénomène.

M. SADDIER affirme qu'il figurera, et insiste sur la mention de la température de l'eau, qui est un enjeu essentiel.

M. ROY propose de le faire figurer dans la recommandation 3.

M. SADDIER accepte et propose de trouver une phrase générique pertinente, pour que cet élément soit pris en compte.

M. ROY propose de mentionner les moulins dans la recommandation 14.

M. GUILLOT insiste sur le remplacement du mot « amendés ».

M. ROY propose donc « doivent être réexaminés » et une mention claire des moulins.

M. SADDIER remercie, et passe à la recommandation 15.

M. ROY, en l'absence de remarque, passe à la recommandation 16. À la suite de la demande des consommateurs, besoins vitaux et aspects sociaux peuvent être mentionnés sur la question de la tarification : il s'agit d'abord d'inciter au non-gaspillage.

M. LIME souhaite savoir si la mise en place d'une tarification progressive implique bien la fin des tarifications dégressives, et propose de le noter.

M. ROY confirme qu'il s'agit bien de cela.

M. SADDIER doute qu'il soit utile d'écrire cette évidence. Il donne la parole à M. FAURE.

M. FAURE, pour les consommateurs, demande l'ajout du terme « tarification sociale ». De plus, il faut peut-être indiquer que la tarification forfaitaire encore en vigueur dans certaines communes rurales a vocation à disparaître.

M. ROY confirme l'ajout de « tarification sociale » et approuve la disparition des tarifications forfaitaires.

M. SADDIER propose d'être plus clair sur le fait que les redevances de l'eau doivent rester à l'eau.

M. ROY propose de reprendre dans la recommandation la formulation détaillée du courrier.

M. SADDIER confirme et donne la parole à M. FAURE.

M. FAURE souhaite voir souligné que le petit cycle de l'eau doit toujours être financé.

M. SADDIER rappelle que le financement du petit cycle de l'eau représente 25 milliards d'euros, avec les services publics d'eau et d'assainissement.

M. SADDIER passe à la recommandation 17.

M. ROY rappelle la demande d'ajout pour réexaminer les pratiques de drainage.

M. SADDIER donne la parole à M. ROYANNEZ.

M. ROYANNEZ propose de remplacer « réduire la dépendance » par « soulager », et propose un ajout mentionnant l'objectif multi-usages.

M. ROY considère que la notion de réduction de la dépendance à l'eau est essentielle et générale.

M. SADDIER ajoute que le discours général porte sur les économies d'eau. Il confirme l'acceptation de l'ajout sur l'objectif multi-usages.

M. ROY propose un complément sur l'optimisation de la mobilisation de ressources déjà existantes.

M. SADDIER valide cette modification et remercie les membres du Comité de bassin pour cette discussion en bonne intelligence. Il rappelle que le courrier est également bien formulé.

M. LAVRUT demande de mentionner, à la fin de la recommandation 17, les Assises de l'eau et le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

M. ROY considère que ce n'est pas pertinent, après l'avoir ajouté dans la recommandation 6.

M. SADDIER confirme que le Varenne de l'eau concerne surtout le monde agricole.

Il félicite les membres pour cette contribution et propose de la mettre au vote. Les modifications seront apportées et une version mise au propre transmise, pour d'éventuelles corrections de forme seulement. Le fond ne sera pas rediscuté.

M. ROY précise que le gouvernement souhaite recevoir la contribution avant le 19 décembre, d'où ces corrections en séance.

M. SADDIER remercie et met la contribution aux voix.

La contribution du bassin Rhône-Méditerranée au volet « eau » de la planification écologique est approuvée par délibération n°2022-12 à l'unanimité.

VII. TABLEAU DE BORD « BILAN DU SDAGE 2016-2021 ET ÉTAT INITIAL DU SDAGE 2022-2027 » – VERSION DÉFINITIVE

Vu le retard, **M. SADDIER** propose de s'abstenir de présentation et s'en excuse auprès de Mme ASTIER-COHU. Néanmoins, le tableau de bord a déjà été discuté et est bien connu. Il pourra donc être voté après d'éventuelles dernières questions.

Il donne la parole à M. BOUCHER.

M. BOUCHER mentionne un tableau sur l'agriculture qui posait problème, sur les pesticides.

M. SADDIER donne la parole à M. LAVRUT.

À ce sujet, **M. LAVRUT** explique que ce tableau mentionne des quantités de produits phytosanitaires ou de pesticides vendus qui explosent, notamment dans le sud du bassin. Mais cela ne tient pas compte de l'adaptation de l'agriculture, qui limite les molécules dangereuses. Ce sont les produits autorisés pour avec l'agriculture biologique qui expliquent l'essentiel de la hausse.

M. SADDIER rappelle qu'après débat, il a été décidé d'écrire qu'il s'agit du premier bassin en agriculture biologique, et que ça ne pouvait pas être pénalisant.

M. ROY rappelle que le tonnage vendu est une donnée, incontestable mais qui peut être expliquée. Un commentaire rappelle donc l'utilisation croissante de soufre et de cuivre à la place de produits plus toxiques ou classés CMR.

M. SADDIER rappelle le débat tenu avec le bureau. Il donne la parole à M. ROYANNEZ.

M. ROYANNEZ se demande s'il ne faudrait pas supprimer la carte, qui prête à confusion.

M. ROY recommande de ne pas masquer cette information publique, mais de l'expliquer.

M. SADDIER trouve préférable de pouvoir commenter la carte, plutôt que de la découvrir par surprise ou de se voir reprocher l'absence de ces données.

M. BOUCHER appelle à la vigilance sur la communication de cette carte.

M. ROY explique qu'il a déjà donné quatre conférences de presse sur l'état des eaux, en expliquant les évolutions des micropolluants d'origine agricole, d'un tonnage plus important mais moins toxiques.

M. SADDIER considère que l'explication est claire et bien relayée par la presse. Il procède au vote.

Le tableau de bord « bilan du SDAGE 2016-2021 et état initial du SDAGE 2022-2027 » – version définitive, est adopté par délibération n°2022-13 à l'unanimité.

VIII. PROPOSITION POUR UNE TROISIÈME RENCONTRE EN 2023 AVEC LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. SADDIER explique, en saluant le travail du comité scientifique, qu'il faut lui indiquer trois thèmes de débat, parmi quatre proposés : la réutilisation des eaux usées, les paiements pour services environnementaux (PSE), l'évolution des normes réglementaires et la température.

La température semble un sujet fondamental, la réutilisation des eaux usées, est également une question importante. Le Comité de bassin penche plutôt pour les PSE en dernier choix.

Il donne la parole à Mme MONTGINOUL.

Mme MONTGINOUL demande quand aura lieu la rencontre.

M. SADDIER donne la parole à M. ROY.

M. ROY répond que parmi les deux dates de séance proposées, c'est celle du 30 juin après-midi, à l'issue du Comité de bassin, qui a été retenue.

M. SADDIER, en l'absence de questions diverses, clôt la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 24.

SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DU 9 DÉCEMBRE 2022

LISTE DE PRÉSENCE

113/165 (60 présents et 53 pouvoirs)

Collège ÉLUS (64 représentants)
(Parlementaires – Régions – Départements – Communes –EPTB – Syndicats – Présidents de CLE)
31 voix (11 présents et 20 mandats)

Membres présents du collège des élus :

- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs
- Mme BONILLA Claudine, adjointe au maire de Chambéry
- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de Savoie
- M. DAVID Pascal, délégué de l'EPTB Saône-Doubs
- M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon (21)
- M. LIME Christophe, conseiller communautaire du Grand Besançon
- Mme NOGUIER Bérengère, vice-présidente du conseil départemental du Gard
- Mme OLMOS Anne-Sophie, vice-présidente Grenoble Alpes Métropole
- M. REVOL René, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
- M. SADDIER Martial, président du conseil départemental de Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

- M. AMRANE Olivier, conseiller départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- M. ARNAUD Jean-Michel, conseiller municipal de Tallard (05), a donné pouvoir à M. Éric PEYTHIEU
- Mme BARBIER Marie-Claire, maire de Chindrieu (73), a donné pouvoir à Mme Annick CRESSENS
- Mme COUTHERUT Sylvie, conseillère départementale de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. Philippe ALPY
- M. CURTAUD Patrick, vice-président du conseil départemental de l'Isère, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- M. D'ETTORE Gilles, maire de la ville d'Agde (34), a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- Mme IRLS Jacqueline, maire de Villeneuve-de-la-Raho (66), a donné pouvoir à M. Pascal DAVID
- Mme LANGEVINE Agnès, conseillère régionale Occitanie, a donné pouvoir à Mme Bérengère NOGUIER
- M. LEGAY BELLOD Gaël, président du SMABB, a donné pouvoir à M. Pascal DAVID
- M. MONDOLONI Jean-Claude, adjoint au maire de Vitrolles (13), a donné pouvoir à Mme Annick CRESSENS
- M. PAUL Hervé, vice-président de Métropole Nice Côte d'Azur, a donné pouvoir à M. Christophe LIME
- Mme PHILIP Patricia, maire de Fontaine-de-Vaucluse (84), a donné pouvoir à Mme Catherine LOTTE
- Mme PICARD Patricia, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. Éric PEYTHIEU
- Mme QUENARDEL Françoise, maire de Savasse (26), a donné pouvoir à M. Antoine HOAREAU
- M. REAULT Didier, conseiller communautaire de Marseille Aix Métropole, a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA
- M. SAUVAGE Jean-Michel, conseiller municipal de Cannes (06), a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA
- Mme VENTRON Amapola, conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à M. Antoine HOAREAU
- M. WIGT Yves, président du SMAVD Durance, a donné pouvoir à Mme Bérengère NOGUIER

Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (50 représentants)

25 voix (16 présents et 9 mandats)

Membres présents du collège des usagers non-économiques :

- Mme BERNARDIN-Pasquet Annick, représentante de France nature environnement Bourgogne
- M. BLAIN Pascal, représentant de France nature environnement Bourgogne-Franche-Comté
- Mme BOURDIN Anne, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. BRELY Christian, président de la FDPPMA de la Drôme
- M. CAILLEBOTTE Philippe, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak
- Mme COLARD Françoise, représentante d'UFC Que choisir PACA
- M. COSSIAUX Bruno, artisan batelier, membre de l'association Promofluvia
- M. COURSAT Jean-Pierre, administrateur de la Fédération départementale des chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- M. DELMAS Michel, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- M. FAURE Jean-Louis, membre de CLCV Rhône-Alpes
- Mme LORENZI Frédérique, France nature environnement PACA
- Mme MARAIS Julie, présidente de la FDPPMA du Gard
- M. POUPET Jean-Christophe, responsable du bureau éco régional Alpes, W.W.F. Lyon
- M. PULOU Jacques, France nature environnement Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme VIGNON Cathy, membre de France nature environnement Languedoc-Roussillon
- Mme WATT Hélène, présidente de la FDPPMA du Vaucluse

Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme BASCOUL Simone, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Occitanie, a donné pouvoir à M. Jean-Louis FAURE
- Mme CARIOU Françoise, représentante de l'association FFCK, a donné pouvoir à M. Philippe CAILLEBOTTE
- Mme CURRIER Evelyne, membre de l'UNAF - URAF Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU
- M. DE LANGALLERIE François-Xavier, membre de l'UNAF - URAF Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU
- M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPPMA de Savoie, a donné pouvoir à M. Christian BRELY
- M. GUIRAUD Jacques, membre d'UFC que choisir Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Mme Françoise COLARD
- M. PATIN Bernard, France nature environnement PACA, a donné pouvoir à Mme Frédérique LORENZI
- Mme POUMEY Jennifer, chargée de mission à Surfriider Foundation - bureau Méditerranée, a donné pouvoir à M. Jean-Christophe POUPET
- M. Claude ROUSTAN, président de la FDAAPPMA des Alpes de Haute-Provence, a donné pouvoir à M. Christian BRELY

Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)
26 voix (20 présents et 6 mandats)

Membres présents du collège des usagers économiques :

- M. BAYARD Marc, président de l'association Environnement industrie
- Mme BERNARD Josiane, responsable Laboratoire et STEP aux Teintures et Impressions de Lyon
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambro Industries
- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, représentant UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, directeur développement carrières société Eiffage
- M. CHASSAGNARD Cyril, directeur régional Centre-Est de Véolia eau France
- M. DE BALATHIER Jean, directeur de la coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. DIVET Éric, directeur régional de la compagnie nationale du Rhône (CNR)
- M. D'YVOIRE Henry, sylviculteur, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
- M. GUILLOT Hervé, délégué régional EDF, unité de production Méditerranée
- Mme GUISEPPIN Véronique, Chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- M. HERISSON Pierre, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom specialities
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. LEVEQUE Patrick, chambre d'agriculture régionale des Bouches-du-Rhône
- M. PAYAN Jacques, Union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA
- Mme ROUSSIN Sandrine, vice-présidente de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme

Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :

- M BEAL Mickaël, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est, a donné pouvoir à Mme Fabienne BONET
- Mme CUBADA Béatrice, directrice générale de la société Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH), a donné pouvoir à M. Marc BAYARD
- M. LAFONT Patrice, président du comité régional de la conchyliculture de la Méditerranée (CRCM), a donné pouvoir à Mme Fabienne BONET.
- Mme LAROCHE Aurore, directrice de Hostellerie de Plain Air d'Agay, a donné pouvoir à M. Pierre HERISSON
- Mme PEREZ Laurence, directrice régional Sud PACA de Suez Eau France, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER
- Mme ROUSSEAU Anne-Emmanuelle, directrice juridique du groupe BRL, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER

Collège ÉTAT (33 représentants)
(Préfets – Ministères – Établissements Publics)
31 voix (13 présents et 18 mandats)

Représentants présents du collège de l'État :

- M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Estelle RONDREUX
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES
- La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par M. Thierry PONCET
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Marie-Laure DOLY
- Le directeur général du BRGM est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT
- La directrice du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est représentée par M. Jean-Philippe DESLANDES
- Le directeur de l'agence de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Christel LAMAT
- Le directeur de l'Office français de la biodiversité (OFB) est représenté par M. Jacques DUMEZ
- Le directeur de l'Office national des forêts (ONF) est représenté par Mme MASSIAS
- Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), est représenté par M. Raphaël BICHOT

Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :

- Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Grand Est a donné pouvoir au BRGM, M. Stéphane BUSCHAERT
- La DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, M. Thierry PONCET
- Le commissaire à l'aménagement des Alpes a donné pouvoir à la DREAL Occitanie, M. Pierre VINCHES
- Le directeur de la DRAAF Occitanie a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, M. Thierry PONCET
- La directrice de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Marie-Laure DOLY
- Le directeur de la DIRM Méditerranée a donné pouvoir au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, M. Jean-Philippe DESLANDES
- Le directeur de la DRAJES a donné pouvoir à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Christel LAMAT
- Le directeur général des Voies navigables de France a donné pouvoir à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Christel LAMAT
- Le directeur général de l'IFREMER a donné pouvoir au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, M. Jean-Philippe DESLANDES
- Le directeur de l'INRAE a donné pouvoir à BRGM, M. Pascal BUSCHAERT
- Le directeur du parc national des Écrins a donné pouvoir à l'ONF, Mme MASSIAS
- Le directeur du Grand Port maritime de Marseille a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, M. Didier PITRAT
- Le directeur de la CEREMA a donné pouvoir à l'ONF, Mme MASSIAS
- Le préfet de la région Occitanie a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Estelle RONDREUX
- Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Estelle RONDREUX
- Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a donné pouvoir à la SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Alice NÉRON
- Le préfet maritime pour la Méditerranée a donné pouvoir à la SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Alice NÉRON

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SEANCE

M. Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Mme Marielle MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée